



UN PARCOURS SANS SORTIE DE ROUTE

AVEC :
MOVECOACH
TECHNOLOGIES



La qualité de la formation à la conduite est à la croisée de deux enjeux importants. Bien sûr, chacun pense à la sécurité routière, mais aussi et de plus en plus à "l'éco-conduite". C'est ainsi qu'un Français et un Norvégien ont eu l'idée d'allier coaching et technologie : le projet TRACECARD, que l'ARI Alsace a accompagné vers un cofinancement EUROSTARS™...

La candidature du projet TRACECARD est déposée en février 2008 via un consortium qui réunit :

- Côté Norvège : DPS (Driving Performance Solutions, qui commercialise les systèmes développés), TPS (Trafic Pedagogic System, formateur de moniteurs de conduite), SINTEF, le plus gros centre de recherches du pays ;
- Côté France : AEMO Automation (automatismes et informatique industrielle), l'Université de Haute Alsace, MOVECOACH Technologies, et Process Alliance, qui coordonne et anime les opérations entre les différents intervenants.


Au départ, 133 dossiers sont en lice ; seule une trentaine pourra être financée... A plusieurs reprises, il faut remettre l'ouvrage sur le métier, mais la bonne nouvelle arrive en avril 2009, suivie quelques mois plus tard par les premiers financements...

«NOUS AVONS TOUT D'ABORD DEMANDÉ À L'ARI ALSACE DE VALIDER NOTRE PROJET. ET PUIS, COMME NOUS NE SOMMES PAS JURISTES, L'ARI ALSACE NOUS A BEAUCOUP AIDÉS POUR RÉDIGER L'ACCORD DE CONSORTIUM. ENFIN, ILS ÉTAIENT EN CONTACT PERMANENT AVEC LES DÉCISIONNAIRES DU PROGRAMME À BRUXELLES, PERMETTANT UN DIALOGUE EFFICACE»

LE PROJET

Le projet s'appelle TRACECARD (Training Capabilities for Efficient Car Driving). Il s'agit d'une nouvelle méthode de formation à la conduite, qui combine l'accompagnement de l'élève avec les apports de la technologie : logiciels, caméras embarquées et capteurs permettent d'enregistrer des séquences de différentes situations de conduite, et d'en tirer les enseignements "à chaud", immédiatement dans le véhicule. Une formation beaucoup plus rapide et plus efficace qui se traduit par un excellent taux de réussite à l'examen du permis de conduire.

LE PROGRAMME EUROSTARSTM

 Il a pour vocation à soutenir les PME de haute technologie ayant un fort potentiel de croissance grâce à des projets en partenariat européen. Les projets sélectionnés sont financés par la Commission européenne et par les états dont les partenaires sont issus.

Qui peut déposer un projet ?

Toute PME au sens communautaire (effectif de 250 personnes maximum) qui consacre au moins 10% de ses dépenses à la R&D ou qui emploie au moins 10% de son personnel en R&D. L'entreprise doit également participer à au moins 50% du coût total du projet. Il n'y a pas de thématique imposée.

Quels sont les projets concernés ?

Leur durée doit être au maximum de 36 mois, ils doivent impliquer au moins deux entités distinctes de deux pays membres d'Eurostars™ (il y en a 33) et déboucher sur un produit, procédé ou service commercialisable dans les deux années qui suivent leur achèvement (sauf dans le domaine des biotechnologies).

Quand concourir ?

L'appel à projets est ouvert en continu avec deux dates limites par an.

+ D'INFOS : www.eurostars-eureka.eu



L'ENTREPRISE

MOVECOACH Technologies est une entreprise au capital franco-norvégien ; elle a pour objet :

- la commercialisation et la distribution de matériel et de logiciels dédiés à la formation à la conduite ;
- la fourniture de prestations liées à la vente, à l'installation, à la maintenance, au développement des matériels ainsi que la formation des utilisateurs.

En termes de stratégie, la France s'orientera vers les "véhicules lourds" (poids lourds et transports collectifs), alors que la Norvège privilégiera les développements destinés aux véhicules légers.

+ D'INFOS : www.movecoach.fr

Bon à savoir avant de vous lancer...

- Le nombre de partenaires idéal est de 2 - 4 ; au-delà, les choses deviennent plus difficiles à gérer ;
- Prévoyez dès le départ les points à prendre en compte dans l'accord de consortium ;
- Intégrez bien les différences culturelles entre les pays des différents partenaires : langue, habitudes de travail, etc. Un point qui peut sembler futile, mais qui a toute son importance pour bien travailler ensemble...

L'ARI, LE PARTENAIRE DES ENTREPRISES INNOVANTES

L'Agence Régionale de l'Innovation Alsace (ARI Alsace) est l'expert public de l'innovation en Alsace, porte d'entrée et partenaire des entreprises pour leurs projets d'innovation. Ses missions consistent à aider les entreprises à structurer leurs projets, les orienter et faciliter leur accès aux dispositifs d'aide publique régionaux, nationaux et européens.

Via sa mission Europe, l'ARI Alsace est aux côtés des entreprises du territoire pour les aider à intégrer l'Europe dans leur stratégie de développement.

Elle propose aux entreprises un accompagnement personnalisé pour :

- identifier le programme européen de financement le plus adapté pour leur projet innovant,
- identifier les partenaires européens : entreprises, partenaires publics, laboratoires, pour la réalisation du projet,
- aider à la préparation du dossier notamment pour l'explication des procédures et l'intermédiation avec les autorités françaises et européennes.